

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le

ID : 045-214500290-20220719-EP202238-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2022-38

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JACQUIER Hervé, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannik, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEYOLR Martial représenté par SIGNORET Yannik, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation

12 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation

12 juillet 2022

Nombre de Conseillers

En exercice	19
Présents	12
Votants	17

Objet : BUDGET EAU POTABLE – Décision modificative n°1

Monsieur l'Adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser certains comptes du budget eau potable pour insuffisance de crédits. Il précise le contenu des opérations à effectuer et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder aux diverses modifications.

Section de fonctionnement - Dépenses :

Chapitre 011 : + 4 000.00 €

Chapitre 023 : - 4 000.00 €

Section d'investissement - Dépenses :

Chapitre 23XX : - 4 000.00 €

Section d'investissement - Recettes :

Chapitre 021 : - 4 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, :

- ☞ Approuve, les modifications à effectuer, telles indiquées ci-dessus (et en annexe),
- ☞ Donne tous pouvoirs au Maire pour toutes formalités consécutives.

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire,

Hervé JACQUIER

